

AL BARID BANK البريد بنك



Communication Financière

Résultats au 30 Juin 2023

- **COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2023**
- **COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023**

COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2023

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2023.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al Maghrib.

Normes comptables appliquées

1. Périmètre de consolidation

Les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminés en consolidation.

2- Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues. Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif.
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles.
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

3- Juste valeur

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, La norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur

utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe ABB utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- Les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation.

Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

4- Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

5- Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été classés par l'entité dans cette catégorie.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

6- Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

7- Forward looking

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques ; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le groupe ABB.

8- Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles : Modèle du

Communication Financière au 30 juin 2023

coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.
- Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires. Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

9- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité. • Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeurs identifiés sont éliminés.

10- Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soit des terrains ou des constructions en cours.

Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

I I- Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- De nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- Un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

*(OCI : Other comprehensive income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux

Communication Financière au 30 juin 2023

premières catégories (coût amorti ou JV-OCI) ;

- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

Evaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ; s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés. Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme. Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes. Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat (JVR)
	OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente - AFS)
Actifs disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI)
Instruments de dettes	Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

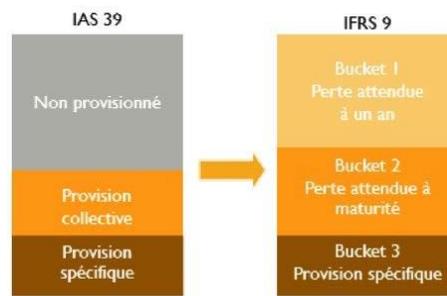
$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- Les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- Les crédits avec 2, 1 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- Les crédits sont classés à partir de 4 impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de 45% est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

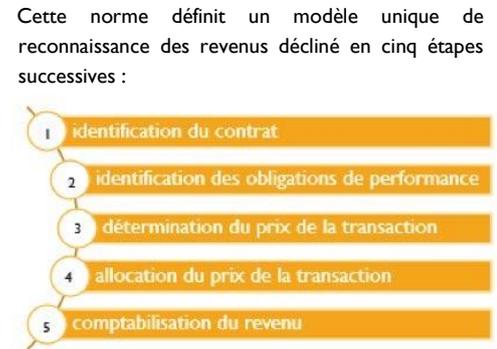
Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

12- Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de pose des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

13- Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les indemnités de fin de contrat de travail : Ils sont versés lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite.

La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.

Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

14- Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation.
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

15- Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilanciale.

L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement, sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber.

L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.

- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

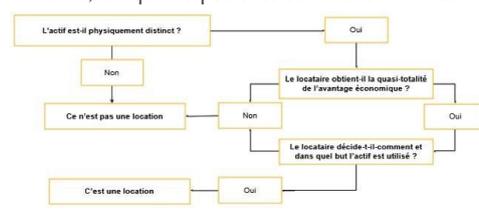
16- Norme IFRS 16 : contrat de location

Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, sera comptabilisé l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



Options normatives retenues :

- Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

- Seuils d'exemption

Le groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (<= 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué (<=000 5 USD).

- Durée :

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

- Loyers

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

17- Interprétation IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels. L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.



		En milliers de DH	
BILAN IFRS		30/06/2023	31/12/2022
ACTIF IFRS			
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Note 1	3 006 428	2 980 006
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 2	6 929 623	9 500 805
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		3 521 214	6 519 306
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		3 408 409	2 981 500
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3	14 014 003	19 411 762
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		14 014 003	19 411 762
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-
Titres au coût amorti	Note 4	15 166 623	9 302 093
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 5	36 578 148	35 479 516
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 6	11 508 670	9 408 627
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'impôts exigibles	Note 7	452 873	344 861
Actifs d'impôts différés	Note 7	618 658	504 435
Comptes de régularisation et autres actifs	Note 8	1 810 706	2 042 264
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		12 514	12 514
Immobilisations corporelles	Note 9	1 294 895	1 349 991
Immobilisations incorporelles	Note 9	573 046	577 304
Écarts d'acquisition		-	-
TOTAL ACTIF		91 966 186	90 914 177

		En milliers de DH	
BILAN IFRS		30/06/2023	31/12/2022
PASSIF IFRS			
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Titres de créances émis		-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 5	16 866 547	16 988 958
Dettes envers la clientèle	Note 6	67 019 757	66 948 516
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôts courants	Note 7	61 377	26 505
Passifs d'impôts différés	Note 7	593 121	412 285
Comptes de régularisation et autres passifs	Note 8	2 055 474	2 302 619
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	Note 10	333 252	342 582
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		3 016	3 016
Dettes subordonnées	Note 11	2 352 875	1 304 459
Capitaux propres		2 680 767	2 585 238
Capital et réserves liées		1 059 928	1 059 460
Réserves consolidées		1 662 712	1 503 022
Part du Groupe		1 662 712	1 503 022
Part des minoritaires		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(115 896)	(133 239)
Résultat de l'exercice		74 024	155 995
Part du Groupe		74 024	155 995
Part des minoritaires		-	-
TOTAL PASSIF		91 966 186	90 914 177

		En milliers de DH	
COMPTE DE RESULTAT IFRS		30/06/2023	30/06/2022
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		1 041 416	863 626
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		566 535	299 428
Marge d'intérêts	Note 1	474 881	564 198
Commissions perçues		457 891	431 421
Commissions servies		51 790	37 673
Marge sur commissions	Note 2	406 101	393 748
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 3	247 023	(19 824)
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		215 836	25 619
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		31 187	(45 442)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 4	(42 587)	270 088
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		(42 587)	270 088
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	Note 5	30 229	27 094
Charges des autres activités	Note 5	60 504	55 507
Produit net Bancaire		1 055 144	1 179 797
Charges générales d'exploitation	Note 6	685 600	667 042
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations		113 568	115 041
Résultat brut d'exploitation		255 975	397 714
Coût du risque	Note 7	(119 383)	(116 462)
Résultat d'exploitation		136 592	281 252
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 8	-	117
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôts		136 592	281 369
Impôts sur les bénéfices	Note 9	62 568	122 281
Résultat net		74 024	159 088
Résultat hors groupe		-	-
Résultat net part du groupe		74 024	159 088

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2023							En milliers de DH	
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2022	976 772	82 688	-	1 659 018	-133 239	2 585 238	-	2 585 238
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2022 corrigés	976 772	82 688	-	1 659 018	-133 239	2 585 238	-	2 585 238
Opérations sur capital	-	468	-	3 694	-	4 162	-	4 162
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	74 024	-	74 024	-	74 024
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	17 344	17 344	-	17 344
Écarts de conversion : variation et transferts en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	17 344	17 344	-	17 344
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 30 Juin 2023	976 772	83 156	-	1 736 735	-115 896	2 680 767	-	2 680 767

		En milliers de DH	
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		30/06/2023	31/12/2022
Résultat avant impôts		136 592	327 979
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		36 666	78 067
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		-	(3 790)
+/- Dotations nettes aux provisions		119 383	(48 126)
+/- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence		-	-
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement		-	(529)
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		406 221	(14 438)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		562 270	11 184
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		3 268 302	3 082 075
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		(2 028 801)	5 915 982
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers		7 996 548	(6 212 683)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(611 452)	(521 702)
- Impôts versés		(62 568)	(171 753)
Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		8 562 030	2 091 917
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		9 260 891	2 431 081
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		(5 864 530)	(6 590 728)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		29 209	62 306
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(5 835 321)	(6 528 422)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		41 780	(95 097)
+/- Autres flux provenant des activités de financement		1 048 416	702 006
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement		1 090 196	606 909
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		-	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		4 515 767	(3 490 432)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		(1 199 851)	2 290 581
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		2 980 006	2 046 111
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		(4 179 857)	244 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		3 315 916	(1 199 851)
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		3 006 428	2 980 006
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		309 488	(4 179 857)
Variation de la trésorerie nette		4 515 767	(3 490 432)

NOTES DU BILAN

Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX

		En milliers de DH	
		30/06/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse		2 486 920	2 128 652
Banques centrales		519 508	851 355
Trésor public		-	-
Service des chèques postaux		-	-
Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux		519 508	851 355
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux		3 006 428	2 980 006

Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

		En milliers de DH	
		30/06/2023	31/12/2022
		Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
		3 521 214	6 519 306
ACTIFS FINANCIERS		3 408 409	2 981 500
REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR		6 929 623	9 500 805
		30/06/2023	31/12/2022
		Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
		Prix de marché	Prix de marché
		Niveau 1	Niveau 2
		Niveau 2	Niveau 3
		Niveau 1	Niveau 2
		Niveau 3	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		3 521 214	6 519 306
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		3 408 409	2 981 500
Total		6 929 623	9 500 805



Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/2023			31/12/2022		
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 782 521	(168 723)		15 336 097	(183 651)	
Obligations	1 431 037	(20 233)	(13 050)	2 530 032	(40 418)	(24 203)
Titres de créances négociables	1 800 387	(16 168)	(7 853)	1 545 574	(8 664)	(6 723)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	58			58		
Total	14 014 003	(205 125)	(20 903)	19 411 762	(232 732)	(30 926)

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

	30/06/2023			31/12/2022		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		14 014 003	58		19 411 703	58
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables			
Obligations d'Etat		15 965	
Autres obligations			
Dépréciations au 30 juin 2023		15 965	
Dépréciations au 31 décembre 2022		6 177	

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti		15 166 623	
Exposition au 30 juin 2023		15 166 623	
Exposition au 31 décembre 2022		9 302 093	

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

	En milliers de DH	
	30/06/2023	31/12/2022
Titres de créance négociables	13 052 035	8 235 997
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	13 052 035	8 235 997
Autres titres de créance négociables		
Obligations	2 114 588	1 066 096
Obligations d'Etat	2 114 588	1 066 096
Autres obligations		
Total	15 166 623	9 302 093

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations		13 050	69 430
Titres de créances négociables		7 853	
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Dépréciations au 30 juin 2023		20 903	69 430
Dépréciations au 31 décembre 2022		30 926	69 430

(*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	14 084 662		69 430
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Exposition au 30 juin 2023	14 084 662		69 430
Exposition au 31 décembre 2022	19 424 155		69 430

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	En milliers de DH	
	30/06/2023	31/12/2022
Comptes à vue	453 868	422 796
Prêts	35 624 002	34 906 671
Opérations de pension	500 277	150 049
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	36 578 148	35 479 516
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	36 578 148	35 479 516

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	30/06/2023	31/12/2022
Comptes à vue	307 911	436 504
Emprunts	200 136	2 750 213
Opérations de pension	16 358 500	13 802 241
Total des dettes envers les établissements de crédit	16 866 547	16 988 958

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	En milliers de DH	
	30/06/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	71 218	54 265
Prêts consentis à la clientèle	8 889 202	8 417 023
Opérations de pension	2 990 012	1 288 798
Opérations de location-financement		
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)	11 950 431	9 760 086
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(441 761)	(351 458)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	11 508 670	9 408 627

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	30/06/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	31 619 961	31 143 032
Comptes à terme	189 643	59 806
Comptes d'épargne	34 705 122	34 635 132
Bons de caisse	3 942	3 937
Opérations de pension	200 120	930 311
Autres comptes créditeurs	300 969	176 299
Total des dettes envers la clientèle	67 019 757	66 948 516

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	41 197	163 791	236 272
Hors Bilan		501	
Dépréciations au 30 juin 2023	41 698	163 791	236 272
Dépréciations au 31 décembre 2022	41 108	114 342	196 009

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	7 710 038	603 742	497 395
Hors Bilan		182 266	
Expositions au 30 juin 2023	7 892 305	603 742	497 395
Expositions au 31 décembre 2022	7 655 130	434 878	419 328

Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

	En milliers de DH	
	30/06/2023	31/12/2022
Impôts courants	452 873	344 861
Impôts différés	618 658	504 435
Actifs d'impôts courants et différés	1 071 531	849 295
Impôts courants	61 377	26 505
Impôts différés	593 121	412 285
Passifs d'impôts courants et différés	654 498	438 790

Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	En milliers de DH	
	30/06/2023	31/12/2022
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	323	597
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	1	285 256
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	175 073	123 254
Autres débiteurs et actifs divers	1 635 309	1 633 157
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 810 706	2 042 264
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement		
Charges à payer et produits constatés d'avance	352 040	265 973
Autres créditeurs et passifs divers	1 703 433	2 036 647
Total des comptes de régularisation et passifs divers	2 055 474	2 302 619



Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	12 304	(3 138)	9 166	12 304	(3 040)	9 264
Equipment, mobilier, installations	480 478	(380 199)	100 280	475 226	(365 515)	109 711
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1 839 438	(653 989)	1 185 449	1 809 537	(578 521)	1 231 016
Total Immobilisations corporelles	2 332 221	(1 037 326)	1 294 895	2 297 068	(947 076)	1 349 991
Logiciels informatiques acquis	153 447	(122 062)	31 385	148 502	(112 860)	35 642
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	541 661		541 661	541 661		541 661
dont fonds de commerce acquis	536 000		536 000	536 000		536 000
Total immobilisations incorporelles	695 108	(122 062)	573 046	690 163	(112 860)	577 304

Note 11 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	30/06/2023		31/12/2022	
Autres dettes représentées par un titre				
Titres de créances négociables				
Emprunts obligataires				
Emprunts subordonnés	2 352 875	1 304 459		
à durée déterminée			614 599	602 460
à durée indéterminée			1 738 276	701 999
Titres subordonnés				
à durée déterminée				
à durée indéterminée				
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie				
Total	2 352 875	1 304 459		

Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	30/06/2023		31/12/2022	
Engagements de financement donnés	182 266	200 561		
Etablissements de crédit				
Clientèle	86 310	110 255		
Autres engagements en faveur de la clientèle	95 956	90 306		
Engagements de financement reçus				
Etablissements de crédit				
Clientèle				

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	30/06/2023		31/12/2022	
Engagements de garantie donnés	2 381 676	1 258 211		
Etablissements de crédit	2 381 676	1 258 211		
Clientèle				
Cautions administratives et fiscales				
Autres cautions				
Engagements de garantie reçus	7 247 982	6 799 585		
Etablissements de crédit	49 426	45 198		
Clientèle	7 198 556	6 754 387		

Note 13 - PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence		Entreprises consolidées par intégration globale	
Actif				
Prêts, avances et titres		36 834		
Comptes ordinaires		36 834		
Prêts				
Titres				
Opérations de location financement				
Actifs divers		51 109		
Total		87 943		
Passif				
Dépôts				
Comptes ordinaires				
Autres emprunts				
Dettes représentées par un titre				
Passifs divers		65 128		
Total		65 128		
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				
Engagements reçus				

ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		44 960
Prestations de services fournies		4 241
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		3 720
Autres		

Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	30/06/2023			
	31/12/2022	Dotations	Reprises	30/06/2023
Provisions pour litige	8 554		3 358	5 196
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	334 028	5 126	11 099	328 055
Provisions pour risques et charges	342 582	5 126	14 456	333 252

NOTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

Note 1 - MARGE D'INTERETS

	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	238 769	(275 381)	(36 612)	214 815	(159 195)	55 620
Comptes et prêts / emprunts	234 285	(231 238)	3 047	213 299	(131 982)	81 317
Opérations de pensions	4 484	(44 143)	(39 659)	1 516	(27 213)	(25 697)
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	385 408	(291 155)	94 253	314 962	(140 233)	174 729
Comptes et prêts / emprunts	385 262	(0)	385 262	314 962	(3 335)	311 627
Opérations de pensions	146	(291 155)	(291 009)		(136 898)	(136 898)
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats						
Autres						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transaction						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	204 993	204 993	280 628	280 628		
Actifs au coût amorti	212 247	212 247	53 221	53 221		
Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés	1 041 416	(566 535)	474 881	863 626	(299 428)	564 198

Note 2 - COMMISSIONS NETTES

	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	179 829	(30 586)	149 243	161 852	(24 890)	136 962
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	178 546		178 546	160 805		160 805
Sur titres	1 283	(8 783)	(7 500)	1 047	(6 746)	(5 698)
De change		(21 803)	(21 803)		(18 144)	(18 144)
Sur autres instruments financiers						
Prestations de services bancaires et financiers	278 062	(21 204)	256 858	269 569	(12 784)	256 786
Produits nets sur moyens de paiement	158 515		158 515	147 222		147 222
Assurance						
Autres	119 547	(21 204)	98 343	122 348	(12 784)	109 564
Produits nets de commissions	457 891	(51 790)	406 101	431 421	(37 673)	393 748

Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

	30/06/2023			30/06/2022		
	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	215 836	31 187	247 023	25 619	(45 442)	(19 824)
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	215 836	31 187	247 023	25 619	(45 442)	(19 824)

Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/2023		30/06/2022	
Titres à revenu fixe	(42 587)	270 088		
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	(22 625)	223 247		
Plus ou moins values de cession sur autres titres de créance	(19 962)	46 842		



Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	En milliers de DH					
	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	30 229	60 504	(30 275)	27 094	55 507	(28 413)
Total net des produits et charges des autres activités	30 229	60 504	(30 275)	27 094	55 507	(28 413)

Note 6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	En milliers de DH	
	30/06/2023	30/06/2022
Charges de personnel	365 368	371 923
Impôts et taxes	70 420	34 983
Charges externes	239 861	253 975
Autres charges générales d'exploitation	9 951	6 161
Total	685 600	667 042

Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

	En milliers de DH	
	30/06/2023	30/06/2022
Dotations nettes des reprises	(119 194)	(116 063)
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	(90 303)	(91 639)
Dépréciation du risque de crédit des titres	(32 866)	(39 565)
Risques et charges	3 976	15 141
Dotations nettes des reprises	0	0
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Autres	(190)	(399)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(190)	(399)
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Coût du risque	(119 383)	(116 462)

Note 8 - GAINS ET PERTES SUR LES AUTRES ACTIFS

	En milliers de DH	
	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession		117
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs		117

Note 9 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

CHARGE NETTE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	En milliers de DH	
	30/06/2023	30/06/2022
Charge d'impôts courants	8 163	122 439
Charge nette d'impôt différés de l'exercice	54 404	(159)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	62 568	122 281

TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	30/06/2023	30/06/2022
Résultat avant impôt	136 592	281 369
Charges d'impôt sur les bénéfices	62 568	122 281
Taux d'impôt effectif moyen	46%	43%

Note - IFRS 16

	En milliers de DH				
Variation du droit d'utilisation	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/2023
Immobilier					
Valeur brut	1 293 020	34 759	(6 949)	(22 716)	1 298 114
Amortissements et dépréciations	(431 555)	(74 568)	6 949	7 626	(491 548)
Total Immobilier	861 465	(39 809)		(15 090)	806 566
Mobilier					
Valeur brut	21 803	972	(133)		22 642
Amortissements et dépréciations	(4 875)	(2 334)		109	(7 100)
Total Mobilier	16 929	(1 363)	(133)	109	15 541
Total droit d'utilisation	878 394	(41 172)	(133)	(14 981)	822 107

	En milliers de DH				
Variation de l'obligation locative	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/2023
Dette locative	904 539	35 731	(74 075)	(15 388)	850 807

Note - IFRS 16

	En milliers de DH	
Détail des charges des contrats de location	30/06/2023	31/12/2022
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	(12 125)	(26 427)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(76 903)	(153 569)

	En milliers de DH	
Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	30/06/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles	1 294 895	1 349 991
dont droits d'utilisation	822 107	878 394

	En milliers de DH	
Passifs au titre de la dette locative	30/06/2023	31/12/2022
Comptes de régularisation et autres passifs	2 055 474	2 302 619
dont dettes de location	850 807	904 539

Note IAS 40 - Immeubles de placement

	En milliers de DH					
Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Reclassements et variation de périmètre	Valeur brute au 30/06/2022	Juste valeur au 30/06/2022
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	12 514	-	-	-	12 514	13 160
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-
	12 514	-	-	-	12 514	13 160

Fidarc
Grant Thornton

COOPERS AUDIT

31, Avenue Hassan II
20100 Casablanca

GROUPE AL BARID BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30
JUIN 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank et sa filiale (Groupe Al Barid Bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 2 880 767, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 74 024.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Al Barid Bank établis au 30 juin 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 22 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du réseau Grant Thornton
7 Bd. du Maroc - Casablanca
Tél : 05 22 54 88 99 - Fax : 05 22 29 96 79

Faïçal MEHOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social : Hassan II
Tél : 05 22 42 11 00 - Fax : 05 22 27 47 34
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé



GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES D'AL BARID BANK

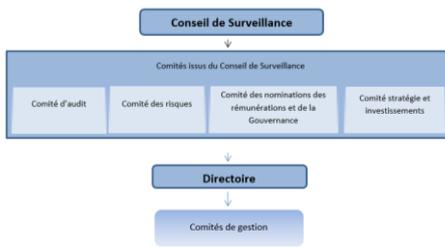
I- Mode de gouvernance

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités consultatifs spécialisés. Ils contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



CONSEIL DE SURVEILLANCE COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance d'Al Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte 10 membres dont :

- Quatre mandats pour le groupe Barid Al-Maghrib ;
- Un mandat pour la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Cinq mandats représentant : le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Administration de la Défense nationale, la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat.

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre et Président du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2022-2025 Détient d'autres mandats notamment, au sein du groupe Barid Al-Maghrib Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.
BARID AL MAGHRIB, représentée par M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2022-2025
Caisse de dépôt et de gestion, représentée par M. Khalid Safir	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2022-2025 Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de la CDG.
M. Ryad Mezzour	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Mandat : 2022-2025 Détient plusieurs mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib et d'Établissements Publics. Il occupe actuellement, le poste de Ministre de l'Industrie et du Commerce
M. Aziz ALOUANE	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2022-2025 Il occupe actuellement, le poste de Chef de la Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.
M. Adnane MOUDDEN	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2013 Mandat actuel : 2022-2025 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support à Barid Al-Maghrib.
M. Abdeladim El Massoudi	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Mandat : 2022-2025 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en Charge du Pôle Contrôle Général à Barid Al-Maghrib.
M. Abdelaziz Homman	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Mandat : 2022-2025 Détient d'autres mandats dans des Établissements Publics. Il occupe actuellement le poste de Chef de la Division des Infrastructures à la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.
M. Saif Eddine Senouci	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2025 Représentant du Ministère délégué chargé de l'Administration de la Défense Nationale.
M. Khalid Elhattab	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2026 Représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat (ANGSPE).

De nouveaux membres indépendants seront nommés lors des prochaines réunions du Conseil de Surveillance. Un administrateur est qualifié d'indépendant, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
 - Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
 - Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
 - Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
 - Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
 - Ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
 - Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
 - Ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.
- La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité de Nominations et de Rémunérations et la Gouvernance.



ROLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque. Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque. Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- Approuve les orientations stratégiques de la banque ;
- Procède à la surveillance des activités et des risques ;
- Examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire ;
- Ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique ;
- Prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la banque ;
- Définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques ;
- S'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la banque ;
- Définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid Bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion ;
- Examine les rapports émis par les différents comités spécialisés ;
- Procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- Veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupes, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées ;
- Autorise les conventions réglementées ;
- Approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques ;

- Met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la banque ;
- Prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes ;
- S'assure que la banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires.

REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre (4) fois par an. Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, comptes sociaux et consolidés trimestriels, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

COMITÉS ISSUS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux

ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions
Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet des comptes de la Banque.
Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - L'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ; - Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ; - L'examen du résultat des réalisations des fonctions de conformité de contrôle périodique et permanent ; - Les Reporting sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- M. Adnane Moudden ; Président et Membre
- Représentant de la DEPP ; Membre
- Représentant de la DTFE ; Membre

Comité des risques

Le Comité des risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions
Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marché, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines.
Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques.
Dans le cadre de ses missions, le comité : <ul style="list-style-type: none"> - Informe de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la



conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;

- Examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
- Donne un avis sur la cartographie des risques ;
- Procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
- Examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine ;
- Procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank.

En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le comité d'audit, le comité des risques :

Valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi.

Le Comité des Risques est composé de :

- M. Adnane Moudden ; Président et Membre
- M. Aziz Alouane ; Membre
- Représentant la DTFE ; Membre
- Représentant de la DEPP ; Membre

Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance

Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La définition des règles et les pratiques de gouvernance de la Banque ».

Le Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance est composé de :

- M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi ; Président
- M. Khalid Safir ; Membre

Comité stratégie et investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la banque notamment en matière de :
 - Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
 - Opérations sur le capital de la Banque.
- L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi ; Président
- M. Khalid Safir ; Membre
- M. Aziz Alouane ; Membre

DIRECTOIRE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de 4 membres :

M. AI-AMINE NEJJAR	Membre et Président du Directoire Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2025 Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.
M. M'hamed EL MOUSSAOUI	Membre du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2019-2024 Détient d'autres mandats : Administrateur de Barid Cash, Sofac et Jaida. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Support et Technologie.
M. Youssef BELHADJ	Membre du Directoire Premier mandat : 2016 Mandat actuel : 2019-2024 Détient d'autres mandats : Administrateur de Barid Cash. Il occupe actuellement le poste de membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.
M. Mohammed KETTANI	Membre du Directoire Premier Mandat : 2022

Mandat : 2022-2024

Détient d'autres mandats : Barid Cash

Il est Secrétaire Général en charge des Risques et Conformité.

ROLE DU DIRECTOIRE

Le Directoire est l'organe exécutif d'Al Barid Bank, il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Le Directoire prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres.

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur en veillant à l'application des pratiques de bonne Gouvernance.

RÉUNIONS DU DIRECTOIRE

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par le Directoire à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant des prérogatives du Directoire.

Les sujets abordés régulièrement par le Directoire ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

COMITÉS ISSUS DU DIRECTOIRE

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, l'organe de direction a instauré un ensemble de Comités qui lui permettent de piloter la Banque et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence courant le premier semestre 2023 :



Comités	Attributions	Fréquence
Comité du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ; - Suivi de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ; - Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc ; - Suivre régulièrement les réalisations de la banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc.) ; - Évaluer et émettre des propositions, sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ; ▪ La politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique. - Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque. - Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis ; - Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ; - Analyse de la veille stratégique et commerciale. 	Quinzaine
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> - Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ; - Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ; - Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ; - Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque. 	Trimestriel
Comité ALM et Placements	<ul style="list-style-type: none"> - Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ; - Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ; - Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites risques approuvées par le Conseil de Surveillance ; - Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ; - Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ; - Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ; - Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ; - Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité - Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ; ▪ Gestion de la liquidité à moyen et long terme ; ▪ Gestion dynamique des fonds propres. 	Trimestriel
Comité Global des Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ; - Suit l'évolution de la cartographie des risques ; - S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ; - Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ; - S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées. 	Trimestriel
Comité Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> - Veille sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la banque et des exigences règlementaires édictées par Bank Al-Maghrib ; - Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques. 	Trimestriel
Comité relations clientèle et Qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ; - Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ; - Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ; - Décider les améliorations du système de management de la Qualité ; - Veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ; - Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives. 	Semestriel



Comité Conformité et Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ; - Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ; - Examiner les règles de gouvernance de la Banque ; - Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ; - Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant les règles de gouvernances règlementaires et procédurales en vigueur. 	Semestriel
Comité Réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ; - Coordonne les actions de pilotage du réseau ; - Assure une interface entre le réseau et le siège ; - Suit les besoins de fonctionnement du réseau ; - Suit les lancements de nouveaux produits. 	Trimestriel
Comité commercial	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse les réalisations commerciales ; - Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ; - Passe en revue les actions du Développement Commercial ; - Suit les actions de marketing, de communication et permet de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ; ▪ Faire le point sur les différentes campagnes de communication ; ▪ Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; ▪ Faire le point sur la veille concurrentielle. 	Mensuel
Comité achats	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ; - Met en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ; - Propose toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions. 	Mensuel
Comité des crédits	<ul style="list-style-type: none"> - Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ; - Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes. 	Continu
Comité SI	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des projets SI ; - Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ; - Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes ABB ; - Prise en charge des besoins exprimés par les entités ABB. 	Bimestriel
Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ; - Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ; - Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ; - Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur. 	Trimestriel
Comité Nouveaux Produits	<ul style="list-style-type: none"> - Statuer sur les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la banque ; - Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; - Mettre en place les orientations pour la mise en place de nouveaux produits ; - Présentation des nouveaux produits. - Présentation des éléments relatifs aux nouveaux produits : tarification, risques, conformité...etc. 	3 fois par an
Comité PCA	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le point et apporter les ajustements nécessaires la bonne gestion de la crise sanitaire ; - Remonter les incidents et problèmes intervenus par domaine métier et décider des actions à mener afin de garantir la continuité de l'activité ; - Veiller au bon déroulement des mesures mises en place et les adapter à l'évolution de la crise. 	Au besoin (quotidien/ hebdomadaire/ mensuel)

2- Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une stratégie globale de gestion des risques validée par le Conseil de Surveillance qui définit le cadre d'appétence aux risques de la banque et les différents dispositifs pour une bonne maîtrise des risques. Cette stratégie est appuyée par des politiques détaillées par nature de risques. Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

Secrétariat Général

Le Secrétariat Général a, notamment, pour mission de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités en optimisant la rentabilité de la Banque ajustée par les risques.



Risk Management

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux orientations du management de la Banque et des exigences réglementaires. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent.

Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la Banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus ;
- Définit, en concertation avec les métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;
- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient le Directoire informé de l'exposition de la Banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Produit les Reporting risques internes et réglementaires.

Division Conformité & Division Juridique

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

Audit Interne et Inspection

Ces deux entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la Banque. Elles sont rattachées à la Présidence du Directoire.

Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque. Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la banque. Elle est structurée en deux Divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

Quant à la Division Contrôle Permanent des Fonctions Centrales, elle est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office.
- Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Informations.
- Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique.
- Service Contrôle Achats.

Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

Directions Contrôle de gestion et Planification

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relève en partie de la responsabilité de la Direction Contrôle de Gestion et Planification.

Normes et Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

Directions opérationnelles

La responsabilité première en matière de contrôle et de gestion des risques demeure celle des pôles et métiers. En conséquence, les Directions opérationnelles (Réseau, Traitements et Flux, Activités de Marché...) intègrent la dimension risque et contrôle dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités.

3- Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

3-1 Description du dispositif du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- ✓ Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- ✓ Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

	30.06.2023	30.06.2022	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	10 385 616	9 436 518	10%
RISQUES DE MARCHE	5 013 455	7 060 138	-29%
RISQUES OPERATIONNELS	3 982 878	4 187 356	-5%
TOTAL RISQUES PONDERES	19 381 949	20 684 011	-6%

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

3-1 Niveaux de Contrôle

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- Le premier niveau de contrôle qui relève de la responsabilité des opérationnels qui doivent s'assurer que les opérations réalisées sont conformes aux procédures et réglementations en vigueur.
- Le deuxième niveau de contrôle relève de la responsabilité du niveau hiérarchique N+1.
- Le troisième niveau de contrôle est celui des fonctions de contrôle permanent, de gestion des risques et de la conformité.
- Le quatrième et dernier niveau de contrôle est réalisé par les fonctions de contrôle périodique : à savoir l'Audit Interne et l'Inspection.

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

3-2 Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne

Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progiciel de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des



Risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, de garantir la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle et l'enregistrement des résultats d'interventions et de produire des indicateurs et Reporting destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

4- Gestion des principaux risques de la Banque :

Sur base consolidée, la répartition des risques pondérés par nature est fournie dans le tableau ci-dessous :

4-1 Risques de crédit

Politique de crédit

En matière de crédit, Al Barid Bank a pour politique d'adresser le segment des particuliers en leur offrant une gamme complète de produits composée de l'avance sur salaire, du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

L'avance sur salaire est gérée en interne. Tandis que la gestion des crédits à la consommation et immobiliers sont sous-traités chez des partenaires de référence (SOFAC pour le crédit à la consommation et WAFAIMMOBILIER pour le crédit immobilier).

Al Barid Bank octroie les crédits à l'ensemble des catégories socio-professionnelles (salariés, fonctionnaires de l'Etat, Marocains résidents à l'étranger (MRE), les clients à revenus irréguliers ou modestes éligibles au FOGARIM), ...etc.).

Les plafonds des crédits, les règles d'octroi et les garanties exigées sont fixés dans des fiches-produits.

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers.

Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

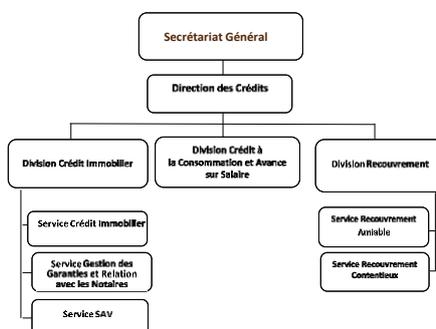
- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Une couverture des risques par les garanties (garanties hypothécaires pour le Crédit immobilier, délégations d'indemnité d'assurance en cas de décès...)
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs et la durée des prêts ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits

- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles
- Une gestion réactive du recouvrement amiable
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la banque centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

Organisation de la fonction crédits

La Direction Crédit est rattachée au Secrétariat Général. Elle est organisée en 3 divisions :



Les entités en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit sont les suivantes :

En matière de crédit immobilier :

Le prestataire Wafa IMMOBILIER assure la gestion du crédit immobilier pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion pour compte porte sur différents volets : l'étude-risque, la gestion des garanties, le recouvrement...etc.

Les autorisations des dossiers de crédit immobilier relèvent de la responsabilité des entités suivantes et ce, selon les niveaux de délégations en place au sein de la Banque :

- ✓ Le prestataire Wafa IMMOBILIER ;
- ✓ La Direction des Crédits d'Al Barid Bank ;
- ✓ Le Pôle Marketing et Développement Commercial de la Banque ;
- ✓ Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc.) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière de crédit à la consommation :

Le prestataire SOFAC assure la gestion du crédit à la consommation pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion porte sur les différentes étapes de la chaîne de traitement des crédits à la consommation : l'étude-risque, le recouvrement...etc.

Un système de délégation de pouvoirs d'autorisation des dossiers de crédit à la consommation a été mis en place. Ces pouvoirs sont octroyés, en fonction des montants des crédits, aux entités suivantes :

- ✓ La plateforme SOFAC ;
- ✓ La Direction des Crédits ;
- ✓ Le Pôle Marketing et Développement Commercial ;
- ✓ Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc.) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière Découvert « Rahty » :

L'autorisation des dossiers avances sur salaires incombe selon les montants en jeu et les délégations de pouvoirs définies aux entités suivantes :

- ✓ Les Directions Régionales ;
- ✓ La Direction des Crédits ;
- ✓ Le Pôle Marketing et Développement Commercial.

Le Risk Management d'Al Barid Bank (à travers le Service Risques de Crédit) est l'entité en charge du suivi du risque lié aux avances sur salaires.

En matière de gestion des dépassements non autorisés sur compte :

- Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management : effectue un suivi quotidien des comptes enregistrant des dépassements non autorisés. Il identifie les anomalies ayant conduit à ces dépassements, remonte les alertes quotidiennes aux entités concernées et met en place en concertation avec les directions concernées des plans d'action pour corriger ces anomalies.
- La Division Recouvrement : cette Division est responsable du recouvrement des créances nées des dépassements non autorisés.



Procédures de traitements des crédits :

L'activité-crédit est encadrée par des procédures internes fixant les processus de traitement de ces crédits depuis la réception de la demande du client jusqu'à la clôture du dossier en passant par la gestion des événements SAV (rachats, changement de durée de remboursement...etc.), le recouvrement et la délivrance de la main levée.

Centralisation des risques :

Al Barid Bank dispose d'une seule filiale, en l'occurrence Barid Cash qui est un établissement de paiement. Al Barid Bank étant la seule entité du groupe Barid Al Maghrib habilitée à distribuer les crédits à la clientèle, les seuls engagements (crédits) du groupe sont portés par Al Barid Bank. Celle-ci dispose d'un système d'information lui permettant d'avoir une visibilité, à tout moment sur l'ensemble des engagements et produits d'un client donné.

De plus, aucun dossier de crédit (Crédit Immobilier ou Crédit à la Consommation) ne dépasse 5% des fonds propres de la banque, ce qui dénote de la faible exposition au risque de concentration du crédit aux particuliers au niveau d'AL Barid Bank.

Système de cotation

Pour mieux évaluer les risques liés à l'octroi des crédits, et mieux apprécier le profil risque des demandeurs de crédit, Al Barid Bank s'appuie sur un système de Scoring.

Pour le Crédit à la Consommation, Une nouvelle grille de Scoring a été mise à jour en 2022. La méthode d'obtention de cette grille s'est basée sur l'estimation du comportement de toutes les demandes, pour développer un modèle de score sur les comportements observés et estimés. Ce Scoring tient compte, notamment, des critères suivants :

- Durée du prêt, Montant du prêt / Revenu, Age client, Sexe Client, Situation au logement, Ancienneté dans l'emploi Client, Catégorie Profession client x Minimum Vital, Nombre d'impayés sur les 12 derniers mois.

Ce modèle de Scoring est évalué à travers l'indice de Gini ainsi que l'indice de stabilité.

Pour le Crédit Immobilier, AL BARID BANK s'appuie sur l'expertise de son partenaire Wafa Immobilier qui est responsabilisé contractuellement sur un coût du risque cible. Chaque demande de crédit immobilier fait l'objet d'une étude-riskue détaillée appuyée par le rapport de solvabilité du client demandeur. Le financement du prêt immobilier donne lieu à l'inscription d'une hypothèque de premier rang en faveur d'Al Barid Bank.

Provisionnement des créances en souffrance :

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire I9/G de la banque centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé

trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

Périodicité de revue des dossiers de crédit :

Les dossiers de crédit sont revus à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an.

Ratio de solvabilité :

A fin juin 2023, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'élève à :

	30.06.2023	30.06.2022
Ratio T1	19,33%	10,36%
Ratio T2	3,50%	2,97%
Ratio de solvabilité	22,83%	13,33%

A fin Juin 2023, le montant des risques pondérés de crédit, sur base consolidée, s'élève à 10 385 616 KDH comme le montre le tableau suivant :

	30.06.2023	30.06.2022	Variation en KMAD
RISQUES DE CREDIT	10 385 616	9 436 518	10%

Approbation par le Conseil de Surveillance :

Le dispositif de gestion des risques de crédit est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de crédit est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par catégorie d'exposition, sur base consolidée.

Catégorie d'exposition	30.06.2023		30.06.2022		Variations en KMAD	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements de crédit	363 268	29 061	197 167	15 773	166 100	13 288
Risque sur les entreprises	294 674	23 574	386 064	30 885	91 390	7 311
Risques sur la clientèle de détail	4 135 774	330 862	3 764 772	301 182	371 002	29 680
Risques autres actifs	5 591 901	447 352	5 088 514	407 081	503 386	40 271
Total des risques de crédit pondérés	10 385 616	830 849	9 436 518	754 921	949 099	75 928

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

4-2 Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maxima de division des risques fixés par la banque centrale ainsi que des limites-risques internes. L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	Crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
12	6 282 122	-	1 591 950	-	-	3 060 592

4-3 Risques de marché

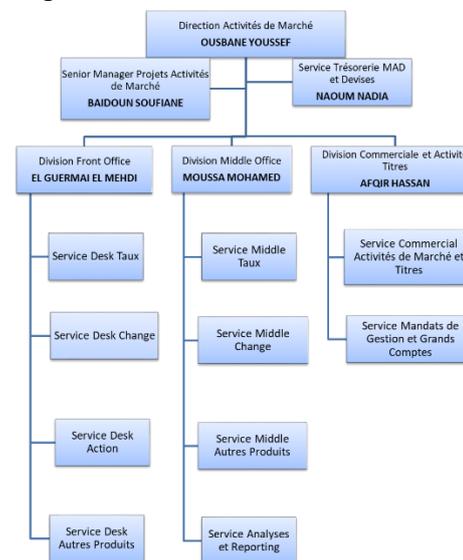
Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

Le risque de taux est le risque de variation de la valeur des positions ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier inclus dans le portefeuille de négociation du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change correspond au risque de pertes sur positions de change du fait de l'évolution défavorable des cours de change sur le marché.

Si la gestion des opérations de marché relève de la salle des marchés, le suivi des risques de marché est réalisé par une entité indépendante : à savoir le Service Risques de Marché relevant de la Division Risk Management.

Organisation de la salle des marchés :



Politique de placement de la Banque

Les activités de marché sont encadrées par les orientations édictées par la politique de placement, la stratégie de la Banque et les décisions et recommandations du Comité de Placement.

Elles sont déployées dans le respect de la Politique Générale des Risques et des limites risques qui encadrent chaque instrument, en termes d'exposition et types opérations.

Il est à rappeler que les placements en titres émis par le Trésor ou avec garantie de l'Etat constituent une



grande part des placements pour satisfaire à l'exigence de sécurité.

Par ailleurs, pour obtenir un niveau satisfaisant de liquidité, une part des placements est effectuée en actifs liquides pouvant être mobilisés très rapidement, principalement des OPCVM.

La Salle des marchés a pour objectif la diversification des placements en investissant dans divers instruments et ce afin d'optimiser les rendements et améliorer le rapport entre le risque lié aux actifs et leur rendement.

Système de surveillance et de mesure du risque de marché

AL BARID BANK dispose d'une politique globale de gestion des risques, formalisée et validée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, qui détaille la manière de gérer l'ensemble des risques encourus par la banque, notamment les risques de marché.

Le risque de taux et le risque de change sont les principaux risques auxquels Al Barid Bank est exposée. Leur suivi est assuré par le Service Risques de Marché, rattaché à la Division Risk Management. Le risque de taux découle des placements réalisés directement par la Direction Activités de Marché et ceux réalisés par les différents organismes mandatés par la Banque.

Chaque opération de placement envisagée par la salle des marchés est précédée par une analyse du risque inhérent à ladite opération et n'est réalisée qu'après approbation du Directoire ou du Comité ALM et Placement. Des limites-risques fixées par le Directoire et validées par le Conseil de Surveillance, encadrent les différentes prises de position ; Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant... Le contrôle du respect des limites est effectué par le Service Risques de Marché qui relève de la Division Risk Management.

Les placements réalisés par les mandataires, quant à eux, sont encadrés par des contrats de mandats de gestion, précisant la nature des actifs et les taux de rendement minimum garantis ou espérés. La mesure du risque de taux se fait au travers du calcul des sensibilités et durations du portefeuille ainsi qu'à travers la conduite de stress-tests mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêt sur sa valorisation globale. L'évolution de la courbe des taux et son impact sur la valorisation du portefeuille des bons du Trésor, des titres de créances négociables et des parts d'OPCVM monétaires et obligataires sont suivis régulièrement.

Pour l'encadrement du risque de change, des limites risques sont fixées : limite de position par devise, limite de position globale, etc.

La Division Risk Management assure un suivi quotidien de la position change de la Banque et s'assure du respect des limites fixées.

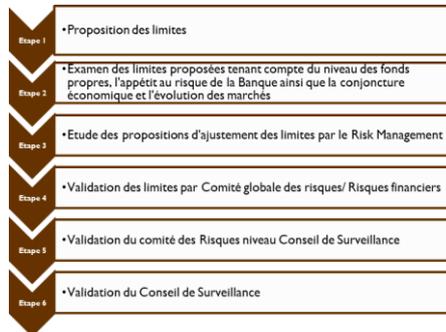
Al Barid Bank a opté pour la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre de cette catégorie de risques.

Système de limites

Comme susmentionné, l'ensemble des activités de marché de la Banque est encadré par un set de limites-risques.

Procédure d'élaboration des limites :

Pour établir et valider ces limites, le processus suivant doit être respecté :



Les limites-risques sont révisables au minimum une fois par an. Elles peuvent être révisées à une fréquence plus courte si le Risk Management ou la Direction des activités de marché estiment que la conjoncture économique, l'exige. Pour valider d'éventuelles nouvelles limites sur l'activité de marché, tout le processus décrit au-dessus doit être respecté.

Nature des limites établies :

- Limite par portefeuille
- Limite par contrepartie
- Limite du risque de taux
- Limite du risque de change
- Limites Prêts de Trésorerie & Prêt à Blanc
- Limite par établissement financier

Monitoring des positions et des limites et gestion des dépassements

- Le monitoring des dépassements intra journalier se fait au niveau du Middle office de la Direction Activités de Marché
- Le suivi des utilisations/limites est réalisé quotidiennement à travers le contrôle des Reportings adressés par la Direction Activités des marchés.
- Tout dépassement d'une limite risque de marché doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord de dépassement adressé au Directoire.
- Les notifications de dépassement non autorisé sont adressées à la Direction Activités des marchés pour une régularisation sans délai.

Outils de gestion du risques

Un système informatique de gestion des opérations de marché (DIAPASON) a été mis en place. Ce système inclut un modèle risques permettant de suivre les positions de la banque, le respect des limites, la gestion des alertes et la production de Reporting risques variés.

Scénarios de crise

Semestriellement, la Banque met en œuvre un programme de stress-tests pour mesurer la résistance de la banque à des chocs extrêmes mais plausibles, notamment l'évolution défavorable des paramètres du marché. Les scénarii de choc pris en compte sont les suivants :

- Pour le Portefeuille des bons du Trésor :

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

- Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs financiers privés)

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 50 points de base.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 75 points de base.

- Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs non financiers privés) :

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 100%.

Scénario : Hausse de 200 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 200%.

- Pour le portefeuille des OPCVM obligataires :

Scénario : Baisse de 2,5% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 5% de la valeur liquidative.

- Pour le portefeuille des OPCVM monétaires :

Scénario : Baisse de 1% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 2% de la valeur liquidative.

- Choc sur le marché des changes :

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 10% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 15% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Les résultats des stress-tests sont globalement satisfaisants. Ils sont régulièrement portés à la connaissance des organes de gouvernance de la Banque.

Approbation par les organes de gouvernance :

Le dispositif de gestion des risques de marché est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de marché (risques de taux, risques de change...) est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Au 30.06.2023, le montant des risques pondérés de marché, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2023	30.06.2022	variation en KPM	Var. en %
Risques de marché	5 013 455	7 060 138	-2 046 683	-29%



La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

En KDH	30.06.2023	30.06.2022	Var. en KDH	Var. en %
Risque de change pondéré	140 675	131 641	9 034	7%
Risque de taux pondéré	4 841 181	6 834 104	-1 992 924	-29%
Risque sur titres de propriété pondéré	31 600	94 393	-62 794	-67%
Total risques de marché pondérés	5 013 455	7 060 138	-2 046 683	-29%

Concernant le risque de taux, il est composé :

- Du risque général qui est calculé selon la méthode de l'échéancier
- Et du risque spécifique :

	30.06.2023	30.06.2022	Var. en KDH	Var. en %
Exigences en fonds propres au titre du risque général de taux	211 575	385 792	-174 217	-45%
Exigences en fonds propres au titre du risque spécifique de taux	175 720	160 936	14 783	9%
Exigences en fonds propres au titre du risque de taux	387 294	546 728	-159 434	-29%
Risques pondérés de taux	4 841 181	6 834 104	-1 992 924	-29%

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de stop loss. Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires. Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de stop loss par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque ;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Maîtrise des risques
- Gestion opérationnelle des risques
- Surveillance des risques
- Reporting des risques

4-4 Risques Opérationnels :

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations.

Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

Le processus de gestion des risques opérationnels est composé des principales étapes suivantes :

Identification des risques

Evaluation des risques en termes d'occurrence et d'impact financier

Maîtrise des risques à travers la mise en place d'actions d'atténuation

Suivi et Reporting

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une Direction dédiée indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes : Une cartographie des risques régulièrement mise à jour qui permet l'évaluation des niveaux de risques inhérents à chacun des processus de la Banque, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;

- Un plan d'atténuation des risques majeurs dont la mise en place est suivie de près et régulièrement ;
- Un dispositif de collecte des incidents (en central et au niveau du réseau) permettant la collecte et l'analyse des pertes subies par la Banque, suite à la matérialisation des événements de risques opérationnels ;
- Un ensemble d'indicateurs-clés des risques opérationnels permettant de piloter et maîtriser les risques majeurs ;
- Un système d'alertes automatiques pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;

- Un Reporting risques opérationnels permettant de suivre de près l'état d'avancement des chantiers en cours ainsi que d'avoir une vue globale sur les principales pertes subies (déficits de caisse, fraudes, etc.) ;
- Un dispositif PCA conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en la matière.

A fin Juin 2023, le montant des risques opérationnels pondérés, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2023	30.06.2022	Écart en KMM	Var. en %
RISQUES OPERATIONNELS	3 982 878	4 187 356	-204 478	-5%

5- Risques de liquidité

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 30/06/2023, Al Barid Bank confirme le respect du ratio de liquidité prescrit par Bank Al-Maghrib. Il se situe à 673 % pour une limite réglementaire fixée à 100%.

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

6- Risque global de taux d'intérêt

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité de banque avec la transformation des ressources essentiellement à vue ou à court terme (non échéancées), en emplois à long terme essentiellement à taux fixe. Cette transformation n'étant pas adossée parfaitement génère un risque de taux qui doit être identifié, mesuré suivi et couvert.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- En adossement au processus de planification (à moyen terme, orientations stratégiques et plans de développement) ou de budget (projection à court terme), permettant d'accompagner ces processus et de prendre en compte les évolutions des activités et du bilan de la Banque ;
- À l'occasion des changements importants portant sur les produits ou la tarification pour en évaluer les impacts ;



- À l'occasion du lancement de nouveaux produits ou toute nouvelle activité ayant un impact sur la situation du bilan et comportant des risques de taux, de liquidité ou de change.
- L'entité ALM prend en charge, au cours du processus de lancement, la mesure des précrités et calcule l'impact sur la situation financière de la Banque tant à court qu'à moyen et long terme et ce en veillant notamment au respect des limites en vigueur.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur selon les conventions d'écoulement de la Banque.
- Un système de Reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impact des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, validé par le Comité ALM.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Al Barid Bank vise à immuniser les marges d'intérêt ainsi que les fonds propres contre l'effet des fluctuations de taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) :

- Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif d'immuniser les marges d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt sur le même horizon ;
- Sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la sensibilité de l'ensemble des éléments du bilan de la banque sur tout l'horizon.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité ALM de la banque (ALCO) qui se tient à fréquence régulière et qui permet de prendre les décisions permettant de maîtriser ce risque. Celui-ci :

- Valide l'ensemble des éléments du dispositif, principalement les conventions d'écoulement de l'ensemble des postes du bilan qui sont révisées périodiquement ou à l'occasion de changement de produit ou de tarification ;
- Examine les positions de risque de taux sur base trimestrielle, et assure un suivi en termes d'impasses de taux et de sensibilités à court terme ou à long terme ;
- S'assure du respect des limites et de la réalisation des actions prises pour réduire les gaps et sensibilités ;
- Décide des actions à entreprendre en termes d'instruments, de durées, de type de taux et des opérations de couverture si nécessaire.

Mesure et suivi du risque global de taux

Al Barid Bank utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Il s'agit principalement de :

Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- Jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables ;
- Jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes ;
- Et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt qui permet de mesurer l'impact d'une variation de la courbe des taux sur les revenus d'intérêt (marge d'intérêt) de la banque à court terme (exercice en cours) et ce dans le cadre de deux scénarii de stress tests.

La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux qui permet de mesurer l'impact sur l'ensemble du bilan de la banque d'une variation de la courbe des taux sur tout l'horizon, et ce dans le cadre de 6 scénarii de stress tests.

Au 30 juin 2023, les impasses de taux se présentent comme suit :

(En milliards DH)	0-1 an	de 1 à 10 ans	plus de 10 ans
Flux Actifs	46	15	11
Flux Passifs	48	26	0
GAP de taux	-2	-11	+11

Des simulations de différents scénarii de choc de taux sont effectuées pour déterminer leurs impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 30 juin 2023, la sensibilité pour un choc de hausse parallèle des taux de 200pbs est de -34 MDH, soit -2,73% de la MNI prévisionnelle.

En outre, la perte économique dans le cadre du scénario de pentification de la courbe des taux d'intérêt est de 649 MDH, soit 18,57% des fonds propres réglementaires.

Différentes actions permettant d'améliorer la sensibilité IRRBB sont explorées et en cours de mise en œuvre.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion et de couverture à prendre.

7- Risques de non-conformité

Le dispositif de Conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et

réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ».

Le dispositif de Conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions : définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- Un référentiel de politiques, circulaires et procédures actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- Des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- Un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;
- Une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- La déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- Le contrôle du respect des normes de gouvernance.

8- Ethique et déontologie :

La Conformité groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du groupe. A ce titre, elle :

- Élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie groupe ;
- Veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- Produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- Organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- Prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;
- Prévient les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- Prévient et détecte les abus de marché.



9- Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

Conformément aux exigences réglementaires, Al Barid Bank calcule son ratio de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée. Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale.

9-1 Les fonds propres de la Banque, sur base consolidée, se présentent comme suit :

en KDH	30.06.2023	30.06.2022	Var. en KDH	Var. en %
Fonds propres de base CET1	2046360	2 142 977	-96 618	-5%
Fonds propres de catégorie 1	3746360	2 142 977	1 603 382	75%
Fonds propres de catégorie 2	677724	613 967	63 757	10%
Total fonds propres réglementaires	4424084	2 756 944	1 667 140	60%

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 604 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

9-2 La composition des fonds propres réglementaires sur base consolidée :

Sur base consolidée, la composition des fonds propres, à fin juin 2023, se présente comme suit :

	30.06.2023	30.06.2022	Var. en KDH
Capital	1 059 928	1 059 460	468
Réserves et RAN	1 662 712	1 503 022	159 689
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	43 861	159 088	-115 226
Éléments à déduire (imm. incorporelles...)	- 573 046	- 578 592	5 547
Dispositions transitoires (*)	-	2 757	- 2 757
Fonds propres CET1	2 046 360	2 142 977	- 96 618
Fonds propres AT1	1 700 000	-	1 700 000
FP catégorie 1	3 746 360	2 142 977	1 603 382
Dettes subordonnées et autres éléments	652 875	613 967	38 908
Dispositions transitoires	-	-	-
FP catégorie 2	677 724	613 967	63 757
Fonds propres réglementaires	4 424 084	2 756 944	1 667 140

(*) les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9
Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporelles.

9-3 Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par Al Barid Bank
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	Approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres (EFP) sur base consolidée s'élevaient à :

	30.06.2023	30.06.2022	Var. en KDH	Var. en %
EFP RISQUES DE CREDIT	830 849	754 921	75 928	10%
EFP RISQUES DE MARCHÉ	401076	564811	-163 735	-29%
EFP RISQUES OPERATIONNELS	318630	334988	-16 358	-5%
TOTAL EFP	1550556	1654721	-104 165	-6%

9-4 Les ratios de solvabilité et Tier-one, sur base consolidée, se présentent comme suit :

	30.06.2023	30.06.2022
Ratio CET1	10,56%	10,36%
Ratio T1	19,33%	10,36%
Ratio T2	3,50%	2,97%
Ratio de solvabilité	22,83%	13,33%

Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la banque à fin juin 2023 s'élevaient à :

	30.06.2023	30.06.2022
Ratio CET1	10,56%	10,36%
Ratio T1	19,33%	10,36%
Ratio T2	3,50%	2,97%
Ratio de solvabilité	22,83%	13,33%

Le ratio de solvabilité sur base sociale d'Al Barid Bank s'établit à :

	30.06.2023	30.06.2022
RATIO CET1	10,44%	9,97%
Ratio T1	19,69%	9,97%
Ratio T2	4,25%	3,93%
Ratio de solvabilité	23,95%	13,90%

Sur base sociale, les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et risques pondérés sont fournis dans le tableau ci-dessous :

En KDH	30.06.2023	30.06.2022	Var. en KDH	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	9 823 900	8 672 346	1 151 554	13%
RISQUES DE MARCHÉ	5013455	7 060 138	-2 046 683	-29%
RISQUES OPERATIONNELS	3529648	3 906 046	-376 399	-10%
TOTAL RISQUES PONDERES	18 367 002	19 638 530	-1 271 528	-6%
FONDS PROPRES CET1	1 916 825	1 958 024	-41 199	-2%
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	3 616 826	1 958 024	1 658 802	85%
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	781 439	772 588	8 851	1%
FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES	4 398 264	2 730 612	1 667 652	61%

10- Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau provisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le comité des risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

11- Conduite des stress-tests

Un programme de stress-tests a été mis en place par la banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

12- Ratio de liquidité : à fin juin 2023, le ratio de liquidité s'élève à :

	30.06.2023	30.06.2022
Ratio de liquidité	673%	557%

13- Information sur le Capital :

Le capital social s'élève à 976 771 500 dirhams (neuf cent soixante-seize millions sept cent soixante et onze mille cinq cents dirhams) divisé en 9 767 715 (neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

14- Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des cadres dirigeants au titre du premier semestre 2023 s'élève à 14,6 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 22,52 millions de dirhams à fin juin 2023.

15- Information sectorielle :

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.

16- Information complémentaire :

La filiale Barid Cash de la banque est spécialisée dans les activités de paiement et de transfert de fonds. Son total bilan s'élève, au 30 juin 2023 est de 370 492 KDH.

Comptes Sociaux au 30 Juin 2023

Principales méthodes d'évaluation appliquées au 30/06/2023

Note de présentation des règles et principes comptables

1- Présentation

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

2- Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3-Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

4- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

Créances en souffrance sur la clientèle :

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

5- Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

6- Portefeuille titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit. Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

6-1 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

6-2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition. Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

6-3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

6-4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et valorisation ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

7- Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

8- Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9- Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

10- Intérêts et commissions

Intérêts :

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

11- Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle :

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.



BILAN (en milliers de dirhams)

ACTIF (en milliers DH)	30/06/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 958 390	2 943 964
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	36 350 493	35 278 434
A vue	226 213	371 763
A terme	36 124 280	34 906 671
Créances sur la clientèle	11 703 471	9 544 113
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 565 779	2 452 264
Crédits et financements participatifs à l'équipement	-	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	5 964 598	5 653 221
Autres crédits et financements participatifs	3 173 094	1 438 628
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	20 885 006	28 887 693
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12 041 075	18 587 009
Autres titres de créance	3 368 081	4 913 921
Titres de propriété	5 475 850	5 386 763
Certificats de Sukuk	-	-
Autres actifs	2 369 315	2 503 880
Titres d'investissement	15 071 354	9 308 270
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12 960 698	8 235 997
Autres titres de créance	2 110 656	1 072 273
Certificats de Sukuk	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	50 058	50 058
Participations dans les entreprises liées	50 000	50 000
Autres titres de participation et emplois assimilés	58	58
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	568 637	572 169
Immobilisations corporelles	399 092	396 620
Immobilisations données en Ijara	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	90 355 816	89 485 201

BILAN (en milliers de dirhams)

PASSIF	30/06/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16 819 129	16 946 360
A vue	260 493	4 838 122
A terme	16 558 636	12 108 238
Dépôts de la clientèle	66 854 591	66 819 034
Comptes à vue créditeurs	31 513 800	30 858 496
Comptes d'épargne	34 705 122	34 635 132
Dépôts à terme	193 585	892 206
Autres comptes créditeurs	442 084	433 200
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1 155 599	1 342 852
Provisions pour risques et charges	657 997	657 412
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	2 352 875	1 304 458
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	81 512	81 114
Capital	976 772	976 772
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 356 800	1 349 224
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	100 541	7 975
TOTAL DU PASSIF	90 355 816	89 485 201

HORS BILAN (en milliers de dirhams)

HORS BILAN	30/06/2023	31/12/2022
Engagements donnés	182 266	213 608
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	182 266	200 607
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	13 001
Engagements reçus	59 091	55 644
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	49 426	45 198
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	9 665	10 446
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (en milliers de dirhams)

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 628 646	1 751 189
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	385 417	314 962
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	238 769	214 815
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	417 240	333 848
Produits sur titres de propriété et certificats sukuk	41 780	240
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	428 478	408 673
Autres produits bancaires	1 116 962	478 651
Transferts de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 672 428	690 543
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	282 066	126 621
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	272 344	159 195
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	1 118 018	404 727
Transferts de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	956 218	1 060 646
Produits d'exploitation non bancaire	24 981	25 064
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	739 958	751 350
Charges de personnel	339 272	339 571
Impôts et taxes	36 230	34 758
Charges externes	310 977	323 344
Autres charges générales d'exploitation	18 740	17 954
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	34 739	35 723
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	301 509	80 151
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	81 593	64 638
Pertes sur créances irrécouvrables	189	399
Autres dotations aux provisions	219 727	15 114
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	165 120	65 389
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	50 605	40 682
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	114 515	24 707
RESULTAT COURANT	104 852	319 598
Produits non courants	949	588
Charges non courantes	202	22 007
RESULTAT AVANT IMPOTS	105 599	298 179
Impôts sur les résultats	5 058	119 729
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	100 541	178 450

ETAT DES SOLDES DE GESTION (en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2023	30/06/2022
+ Intérêts et produits assimilés	1 041 426	863 625
- Intérêts et charges assimilées	554 410	285 816
MARGE D'INTERET	487 016	577 809
+ Produits sur financements participatifs	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
+ Commissions perçues	428 478	408 673
- Commissions servies	60 647	44 054
MARGE SUR COMMISSIONS	367 831	364 618
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	179 346	21 040
+ Résultat des opérations sur titres de placement	76 354	174 528
+ Résultat des opérations de change	28 344	42 888
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	131 336	196 376
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	44 434	3 515
- Diverses autres charges bancaires	74 399	81 672
+/- Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	956 218	1 060 646
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	104 627	508
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	24 981	25 064
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	739 958	751 351
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	136 614	334 867
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	31 177	24 355
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	585	9 086
RESULTAT COURANT	104 852	319 598
RESULTAT NON COURANT	747	21 419
- Impôts sur les résultats	5 058	119 729
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	100 541	178 450

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	100 541	178 450
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	34 739	35 723
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	105 135	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	-	5 000
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	110 508	10 508
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	117
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	129 907	208 548
- Bénéfices distribués	-	96 700
± AUTOFINANCEMENT	129 907	111 848

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers de dirhams)		
LIBELLE	30/06/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 628 646	3 624 126
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	25 930	69 165
Charges d'exploitation bancaire versées	1 672 428	2 079 086
Charges d'exploitation non bancaire versées	202	97 245
Charges générales d'exploitation versées	705 218	1 457 391
Impôts sur les résultats versés	5 058	13 366
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	271 670	46 203

Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 1 072 059	- 1 168 994
Créances sur la clientèle	- 2 159 358	170 783
Titres de transaction et de placement	8 002 687	- 5 960 013
Autres actifs	134 565	- 676 162
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 127 231	8 763 882
Dépôts de la clientèle	35 557	5 768 203
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	- 65 162	- 470 814
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	4 748 999	6 426 885

III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)		
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	529
Acquisition d'immobilisations financières	6 062 760	6 083 060
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	33 679	64 444
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	41 780	1 604
IV - Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 6 054 659	- 6 145 371

V - Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	6 291
Emission de dettes subordonnées	1 048 416	702 005
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-	96 700
VI - Variation nette de la trésorerie (III + IV + V)	1 048 416	611 596

VII - Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
	14 426	939 313
VIII - Trésorerie à la clôture de l'exercice		
	2 943 964	2 004 651
	2 958 390	2 943 964

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES (en milliers de dirhams)

	30/06/2023	
	CREANCES	PROVISIONS
CREANCES PRE-DOUTEUSES	102 607	10 923
CREANCES DOUTEUSES	52 163	16 999
CREANCES COMPROMISES	345 643	219 040
TOTAL	500 413	246 962

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en milliers de Dirhams)

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 628 646	3 624 125	1 751 189

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (en milliers de dirhams)

CREANCES	30/06/2023		31/12/2022	
	Bank AlMagrib, Trésor Public et Service des Cheques Postaux	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	519 508	1 086	213 022	733 616
VALEURS RECUES EN PENSION	-	500 152	-	500 152
- au jour le jour	-	500 152	-	500 152
- à terme	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	1 000 000	-	1 000 000
- au jour le jour	-	1 000 000	-	1 000 000
- à terme	-	-	-	-
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-
CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	34 425 396	12 105
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	379	198 352	198 731
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	10
TOTAL	519 508	1 501 617	34 623 748	36 870 000

CREANCES SUR LA CLIENTELE (en milliers de dirhams)

CREANCES	Secteur Privé				30/06/2023	31/12/2022
	Secteur Public	Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre Clientèle		
CREDES DE TRESORERIE	196 000	-	-	71 472	267 472	252 208
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	71 218	71 218	54 265
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'épargne	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	196 000	-	-	254	196 254	197 940
- Autres financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 294 759	2 294 759	2 196 565
- Crédits à la consommation	-	-	-	2 294 759	2 294 759	2 196 565
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à la consommation	-	-	-	-	-	-
CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A L'EQUIPEMENT	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	-	-	-	5 950 490	5 950 490	5 640 025
- Crédits immobiliers	-	-	-	5 950 490	5 950 490	5 640 025
- Mourabaha immobilière	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	2 988 765	-	-	2 988 765	1 292 013
CREANCES ACQUISES PAR FACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	382	651	-	17 274	18 307	16 804
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	183 678	183 678	146 502
- Créances pré-douteuses	-	-	-	90 362	90 362	61 696
- Créances douteuses	-	-	-	33 379	33 379	31 025
- Créances compromises	-	-	-	59 937	59 937	53 781
TOTAL	196 382	2 989 416	-	8 517 673	11 703 471	9 544 114

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR (en milliers de dirhams)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 30/06/2023	Total 31/12/2022
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTES	307	290	-	5 509	6 106	16 342
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	307	290	-	5 509	6 106	16 342
TITRES NON COTES	2 046 700	26 781 971	5 988 611	1 132 972	35 950 254	38 179 621
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	25 001 773	-	-	25 001 773	26 823 006
OBLIGATIONS	245 644	1 780 198	518 866	1 132 972	3 677 680	3 759 629
AUTRES TITRES DE CREANCE	1 801 056	-	-	-	1 801 056	2 226 565
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	-	-	5 469 745	-	5 469 745	5 370 421
TOTAL	2 047 007	26 782 261	5 988 611	1 138 481	35 956 360	38 195 963

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT (en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	3 521 214	3 521 214	1 439 741	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	1 299 052	1 299 052	1 316 839	-	-	-
OBLIGATIONS	130 477	130 477	122 902	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	2 091 685	2 091 685	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	17 659 153	17 363 792	13 986 260	55 220	295 362	295 362
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	10 951 245	10 742 023	10 718 186	40 498	209 222	209 222
OBLIGATIONS	1 464 320	1 436 548	1 442 341	7 539	27 772	27 772
AUTRES TITRES DE CREANCE	1 824 408	1 801 056	1 825 733	7 183	23 352	23 352
TITRES DE PROPRIETE	3 419 180	3 384 165	-	-	35 016	35 016
TITRES D'INVESTISSEMENT	15 182 587	15 071 354	13 773 500	-	111 234	111 234
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	13 052 035	12 960 698	11 772 900	-	91 337	91 337
OBLIGATIONS	2 130 552	2 110 656	2 000 600	-	19 897	19 897
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	36 362 954	35 956 360	29 199 501	55 220	406 596	406 596

DETAIL DES AUTRES ACTIFS (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2023	31/12/2022
Instruments optionnels	-	-
Opérations diverses sur titres(débiteur)	I	285 255
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	I	285 255
Débiteurs divers	I 943 164	I 838 204
- Sommes dues par l'Etat	1 349 708	1 317 584
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
- Sommes diverses dues par le personnel	-	-
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	593 456	520 620
Valeurs et emplois divers	19 094	18 524
- Valeurs et emplois divers	19 094	18 524
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)	-	-
Pertes potentielles sur opérations de couverture non	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	65 020	73 810
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	176 773	126 310
- Produits à recevoir	119 122	109 693
- Charges constatées d'avance	57 651	16 617
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	165 263	161 777
Créances en souffrance sur opérations diverses	69 430	69 430
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	69 430
TOTAL	2 369 315	2 503 880

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS (en milliers de dirhams)

Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	PROVISIONS	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette en Millions	Résultat net en Millions	
- Participations dans les entreprises liées									
BARID CASH	Yanlord Capital	100%	50 000	-	50 000	31/12/2021	81 488	15 455	-
- Autres titres de participation									
- Emplois assimilés									
SGFG			58	-	58				
Total Général			50 058	-	50 058				

IMMOBILISATIONS INCORPORÉES ET CORPORELLES (en milliers de Dirhams)

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrats au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations nettes	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
Chêne de laïf	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	141 392	4 945	-	146 337	105 433	8 477	-	111 905	35 432
Autres immobilisations incorporées (exploitation)	340 992	-	-	340 992	12 684	-	-	12 684	328 308
Immobilisations incorporées hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	917 495	28 724	-	946 219	521 875	28 262	-	549 327	396 892
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	12 384	-	-	12 384	3 418	243	-	3 661	8 723
Terrain (exploitation)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier (exploitation bureau)	12 384	-	-	12 384	3 418	243	-	3 661	8 723
Immobilier (exploitation logement de fonction)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	742 309	28 724	-	771 033	517 205	25 988	-	543 189	227 844
Immobilier hors exploitation	100 423	3 708	-	104 131	78 919	2 300	-	81 219	23 912
Matériel de bureau (exploitation)	36 208	71	-	36 279	31 456	431	-	32 287	4 992
Matériel informatique	137 586	753	-	138 339	110 194	5 261	-	115 455	22 884
Matériel roulant (recherche & exploitation)	14 426	-	-	14 426	14 426	-	-	14 426	-
Autres matériels (exploitation)	474 474	24 953	-	499 427	281 827	17 734	-	299 561	199 866
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	40 125	-	-	40 125	-	-	-	-	40 125
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	101 957	24	-	101 981	254	33	-	287	101 694
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	101 957	24	-	101 981	254	33	-	287	101 694
TOTAL	1 399 881	31 679	-	1 431 560	639 192	34 739	-	643 911	617 729

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS (en milliers de dirhams)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc				Total 30/06/2023	Total 31/12/2022
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit & assimilés de l'étranger		
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	-	-	8 436	245 382	253 818	384 006
VALEURS DONNÉES EN PENSION	16 145 181	202 418	-	-	16 347 599	13 798 523
- au jour le jour	-	-	-	-	-	1 993 865
- à terme	16 145 181	202 418	-	-	16 347 599	11 804 658
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	-	200 000	-	-	200 000	2 750 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	2 450 000
- à terme	-	200 000	-	-	200 000	300 000
DETTES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	0	0	0	0	0
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
AUTRES DETTES	-	-	-	6 676	6 676	9 901
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	10 763	273	-	-	11 036	3 930
TOTAL	16 155 944	411 127	8 436	245 382	16 618 129	16 946 340

DEPOTS DE LA CLIENTÈLE (en milliers de dirhams)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé		Total 30/06/2023	Total 31/12/2022
		Entreprises financières	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	467 946	1 262 036	259 248	29 524 538	31 513 768
COMPTES D'ÉPARGNE	-	-	-	34 615 197	34 561 224
DEPOTS À TERME	-	-	-	192 531	192 531
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	-	-	-	442 084	433 200
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	-	32	-	90 979	74 404
TOTAL	467 946	1 262 068	259 248	64 865 329	66 819 034

DETAIL DES AUTRES PASSIFS (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2023	31/12/2022
Instruments optionnels vendus	-	-
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	66 583	69 909
Versement à effectuer sur titres non libérés	-	-
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	371 495	432 345
- Sommes dues à l'Etat	78 280	93 790
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	2 032	2 058
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	-	-
- Sommes dues au personnel	7 036	7 013
- Fournisseurs de biens et service	229 746	236 070
- Divers autres Créditeurs	54 401	93 414
Comptes d'ajustement de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)	227 165	384 515
Charges à payer et produits constatés d'avance	326 980	243 542
- Charges à payer	326 980	243 542
- Produits constatés d'avance	-	-
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	163 376	212 541
TOTAL	1 155 599	1 342 852

PROVISIONS (en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 30/06/2023
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	564 197	841 185	682 395	-	722 987
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	215 973	81 593	50 605	-	246 961
Titres de placement et d'investissement	348 224	759 592	631 790	-	476 026
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	657 412	114 591	114 006	-	657 997
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	317 997	-	110 000	-	207 997
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	339 415	114 591	4 006	-	450 000
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 221 609	955 776	796 401	-	1 380 984

DETTES SUBORDONNÉES (en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTEES				EXERCICE 2022
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	AUTRES APPARENTEES	
Dettes subordonnées	2 300 000	2 300 000	-	-	-	-	1 300 000
Dettes subordonnées à durée déterminée	600 000	600 000	-	-	-	-	600 000
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	130 000	130 000	-	-	-	-	130 000
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	470 000	470 000	-	-	-	-	470 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 700 000	1 700 000	-	-	-	-	700 000
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	1 700 000	1 700 000	-	-	-	-	700 000
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	52 875	52 875	-	-	-	-	4 458

CAPITAUX PROPRES (en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2022	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2023
Réserves et primes liées au capital	81 113	399	-	81 512
Réserve légale	81 113	399	-	81 512
Autres réserves	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	976 772	-	-	976 772
Capital appelé	976 772	-	-	976 772
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 349 224	7 576	-	1 356 800
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	7 975	-	7 975	100 541
Total	2 415 084	-	100 541	2 515 625

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	30/06/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	182 266	213 608
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	182 266	200 607
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	182 266	200 607
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avais et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
autres titres à livrer	-	13 001
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	49 246	45 198
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	49 246	45 198
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	49 246	45 198
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
autres titres à recevoir	9 665	10 446

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE (en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	7 198 556	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	7 198 556	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	2 381 676	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	2 381 676	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE (en milliers de dirhams)

	D<= 1 mois	1 mois < D<= 3 mois	3 mois < D<= 1 an	1 an < D<= 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 000 152	500 000	-	-	-	1 500 152
Créances sur la clientèle	1 218 127	402 566	1 995 925	3 226 078	2 766 290	9 608 986
Titres de créance	650 653	1 632 488	3 017 624	9 232 039	15 969 201	30 502 015
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 868 932	2 535 054	5 013 559	12 458 117	18 735 491	41 611 153
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 188 510	6 359 089	-	-	-	16 547 599
Dettes envers la clientèle	12 713	18 590	161 229	-	-	192 532
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	600 000	1 700 000	2 300 000
TOTAL	10 201 223	6 377 679	161 229	600 000	1 700 000	19 040 131

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE (RISQUES > 10% FP) (en milliers de dirhams)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
12	6 282 122	-	1 591 950	-	-	3 060 592

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DEL'HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES (en milliers de dirhams)

	BILAN	30/06/2023	31/12/2022
ACTIF			
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		280 216	159 302
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		213 022	207 891
Créances sur la clientèle		-	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement		-	-
Autres actifs		-	-
Titres de participation et emplois assimilés		-	-
Créances subordonnées		-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location		-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
PASSIF			
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		-	-
Dépôts de la clientèle		-	-
Titres de créance émis		-	-
Autres passifs		-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées		-	-
Capital et réserves		-	-
Provisions		-	-
Report à nouveau		-	-
Résultat net		-	-
HORS BILAN			
Engagements donnés		-	-
Engagements reçus		-	-

MARGE D'INTERET (en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2023	30/06/2022
INTERETS PERCUS	1 041 426	863 625
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	385 417	314 962
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	238 769	214 815
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	417 240	333 848
INTERETS SERVIS	554 410	285 816
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	282 066	126 621
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	272 344	159 195
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	487 016	577 809

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE (en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2023	30/06/2022
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)	41 780	240
Dividendes sur titres OPCVM	41 671	-
Dividendes sur autres titres de propriété	109	240
Autres produits sur titres de propriété	-	-
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	-	-
Dividendes sur titres de participation	-	-
Dividendes sur participations liées	-	-
Autres produits sur titres de propriété	-	-

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE (en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	30/06/2023	30/06/2022
COMMISSIONS RECUES	428 478	408 673
Commissions sur fonctionnement de comptes	172 881	156 002
Commissions sur moyens de paiement	146 193	143 266
Commissions sur opérations sur titres	701	412
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	582	635
Commissions sur prestations de service sur crédit	3 771	3 460
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	22 554	25 014
Commissions sur autres prestations de service	81 796	79 884
COMMISSIONS VERSEES	60 647	44 054
Commissions sur moyens de paiement	9 604	7 177
Commissions sur achats et ventes de titres	129	401
Commissions sur droits de garde de titres	3 508	4 049
Commissions et courtages sur opérations de marché	5 146	2 296
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	21 056	17 348
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	21 204	12 783

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2023	30/06/2022
Gains sur titres de transaction	198 127	46 022
Perte sur titres de transaction	18 781	67 062
Résultat sur titres de transaction	179 346	21 040
Plus-values de cession sur titres de placement	861 720	375 148
Moins-values de cession sur titres de placement	938 074	200 620
Résultat sur titres de placement	- 76 354	174 528
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
Résultat sur engagements sur produits dérivés	-	-
Produits sur opérations de change	54 461	54 206
Charges sur opérations de change	26 117	11 318
Résultat sur opérations de change	28 344	42 888

AUTRES PRODUITS ET CHARGES (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2023	30/06/2022
Autres produits bancaires	1 116 962	478 651
Autres charges bancaires	1 118 018	404 727
Produits d'exploitation non bancaires	24 981	25 064
Charges d'exploitation non bancaires	-	-

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PAR POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers de dirhams)

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
I- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
- Activité bancaire	956 219	136 615	105 599
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	956 219	136 615	105 599
2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
- MAROC	956 219	136 615	105 599
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	956 219	136 615	105 599

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS (en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	104 852
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	75 885
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	-
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	180 737
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	68 228
. Résultat courant après impôts (=)	112 509

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée	42 997	70 830	61 878	51 949
B. TVA à récupérer	33 737	67 522	70 836	30 423
. Sur charges	31 404	62 802	65 784	28 422
. Sur immobilisations	2 333	4 720	5 052	2 001
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	9 260	3 308	- 8 958	21 526

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2023	30/06/2022
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	739 958	751 350
Charges de personnel	339 272	339 570
Salaires et appointements	243 368	244 066
Primes et Gratifications	49 736	52 134
Autres rémunérations du personnel	622	769
Charges d'assurances sociales	7 477	7 482
Charges de retraite	26 877	26 681
Charges de formation	7 599	6 233
Autres charges de personnel	3 591	2 205
Impôts et taxes	36 230	34 758
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	23 973	23 284
Taxes locales	9 823	9 833
Droits d'enregistrement	-	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	7	-
Taxes sur les véhicules	16	16
Autres impôts et taxes, droits assimilés	2 411	1 625
Charges extérieures	148 002	142 295
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	99 853	96 364
Frais d'entretien et de réparation	25 696	23 477
Rémunération du personnel intérimaire	2 145	2 180
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 703	7 536
Primes d'assurance	2 987	2 708
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	10 618	10 030
Charges externes	162 975	181 050
Transport et déplacement	8 804	8 595
Mission et réception	6 256	4 998
Publicité, publication et relations publiques	19 273	18 515
Frais postaux & de télécommunication	13 307	14 242
Frais de recherche et de documentation	2 685	2 311
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	3 380	935
Fournitures de bureau et imprimés	17 084	12 253
Autres charges externes	92 186	119 201
Autres charges d'exploitation	18 740	17 954
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	16 673	15 741
Pénalités et délits	375	161
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	1 008	2 048
Diverses autres charges générales d'exploitation	684	4
Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles	34 739	35 723

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers de dirhams)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
. Bénéfice net	100 541	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES		
I - Courantes		
- I/S	5 058	
- Cadeaux Pub Non Déductibles	1 080	
- Cotisations et Dons non déductibles	186	
- PROV Créances douteuses 2021	67 959	
- Charges /Exercices antérieurs	3 490	
- Excédent d'amortissement non déductible	108	
- Autres Charges Non Déductibles	-	
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles	3 062	
2- Non courantes		
- CSS/Bénéfices	202	
- Pénalités et amendes non déductibles	-	
- Autres Charges Non courantes non Déductibles	1	
III - DEDUCTIONS FISCALES		
I - Courantes		
Dividendes	16 668	
2- Non courantes		
- Reprises/PRC antérieurement imposées	110 649	
- Reprises/CES 2021	50 889	
TOTAL	181 687	178 206
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	3 481	
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (I)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C)	3 481	
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(I) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK

(en milliers de dirhams)

Montant du capital:	976 771			
Montant du capital social souscrit et non appelé	-			
Valeur nominale des titres	100			
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Barid Al Maghrib		9 767 715	9 767 715	100%
Total		9 767 715	9 767 715	100%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de dirhams)

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	1 349 224	Réserve légale	399
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-
Résultat net de l'exercice	7 975	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	1 356 800
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 357 199	TOTAL B	1 357 199

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers de dirhams)

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES			
4 868 499	3 719 543	3 199 526	
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	956 219	1 545 040	1 060 646
2- Résultat avant impôts	105 599	21 341	298 179
3- Impôts sur les résultats	5 058	13 366	119 729
4- Bénéfices distribués	-	96 700	96 700
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	-	-	-
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	10,29	0,82	18,27
Bénéfice distribué par action ou part sociale	-	9,90	9,90
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	339 272	705 966	339 571
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 624	3 468	3 484

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

* Date de clôture de l'exercice	30/06/2023
* Date d'établissement des états de synthèse	Sept-2023

II. EVENEMENTS POSTERIEURS AU NEANT

RESEAU

(en nombre)

RESEAU	30/06/2023	31/12/2022
Guichets permanents	936	937
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	1 033	1 033
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

EFFECTIFS

(en nombre)

EFFECTIFS	30/06/2023	30/06/2022
Effectifs rémunérés	3 624	3 468
Effectifs utilisés	3 624	3 468
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	2 889	2 853
Employés (équivalent plein temps)	735	615
dont effectifs employés à l'étranger	-	-

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
Titres dont l'établissement est dépositaire	5 776	5 847	5 515 039	4 488 310
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

COMPTES DE LA CLIENTELE

(en nombre)

	30/06/2023
Comptes courants	31 927
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	136
Autres comptes chèques	4 172 834
Comptes d'affacturage	-
Comptes d'épargne	4 713 274
Comptes à terme	113
Bons de caisse	90
Autres comptes de dépôts (*)	1 151 485

(*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées".

ETATS A NEANT

Code état	Appellation
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
B9 Bis	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS
B12	TITRES DE CREANCES EMIS
B15	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B19	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES



Fidarc
Grant Thornton



COOPERS AUDIT

AL BARID BANK S.A

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2023**

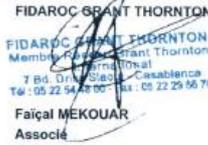
En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 4 868 500, dont un bénéfice net de KMAD 100 541, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque établis au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 22 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Dr. Sidi El Ghazal Casablanca
Tél : 05 22 54 22 00 - Fax : 05 22 29 56 70
Faïçal MEKOUAR
Associé



COOPERS AUDIT MAROC S.A
Siège Social: Casablanca, Hassan II
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé